

**Compte–rendu de la séance plénière du lundi 15 novembre
2004
Maison des Métallos, rue Jean-Pierre Timbaud**

Président de séance :

Georges Sarre, Conseiller de Paris, Maire du XI^{ème} arrondissement, Ancien ministre

Elus municipaux:

Hervé Morel, Maité Errecart, Jean-Marie Barrault, adjoints au Maire chargés des Conseils de Quartier.

Conseillers de quartier (le nom des suppléants est indiqué lorsqu'ils remplacent leur titulaire):

Jean-Jacques Beauvoir, Pascal Biehler, Jonathan Daitch, Roland Camille Branchet, Emmanuel Goetz, Mathilde Habrioux, Jean-Claude Poisonnier, Anna Maria Rossi-Vivencio, Elizabeth Thomas, Thérèse Dellapina, Pierre Chassagne, Olivier Gillot, Mireille Gueye, Françoise Maguis-Smati, Lionel Thieffine, Didier Bergès, Alice Leroy-Dehn, Philippe Wehrung, Michèle Jacquet-Egg, Michel Vion, Xavier Jubin, Colette Albrecht, Antoine Bougault, Annie Dinon, Anne Dupuis, Monique Feldstein, José-Luis Fuentes, Jacqueline Riquier, Thomas Leroux

Conseillers de quartier excusés :

Véronique Perrin, Véronique Lesueur-Alvaro, Clara Franco

Intervenants invités :

Vincent Brossy, Architecte en charge du projet de restructuration de la Maison des Métallos

Yves-Paul Viteau, Directeur de la régie de quartier Fontaine-au-Roi

Ordre du jour

I/ Restructuration de la Maison des Métallos

II/ Présentation de la Régie de quartier de la Fontaine-au-Roi

III/ Actualités des commissions

IV/ Questions diverses

V/ Renouvellement partiel du bureau

M. **Sarre**, Maire du XI^{ème} arrondissement, ouvre la séance à 19h10 :

« Nous allons commencer la réunion du Conseil de quartier Belleville/Saint-Maur et je voudrais d'abord vous saluer tous et, au nom de tous et de chacun, accueillir celles et ceux qui ont rejoint le Conseil de quartier de façon à ce que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, délibérer avec la participation de celles et de ceux qui, dans les trois collèges, ont pris la place de ceux, qui, pour des raisons diverses, n'ont pas pu continuer à siéger. Vous allez voir comment se déroule une réunion de Conseil de Quartier. Vous avez peut-être assisté à ce genre d'exercice si vous êtes venu dans le public qui est associé d'une façon ou d'une autre à la discussion. »

M. **Biehler**, secrétaire de bureau, introduit la séance :

« Nous souhaitons la bienvenue aux personnes présentes et invités, conseillers et habitants du XI^{ème} arrondissement de la part du bureau du Conseil de Quartier. Et, nous saluons tout particulièrement les nouveaux conseillers. Ce soir, nous sommes réunis pour la 7^{ème} réunion plénière et je voudrais rapidement vous dire quelques mots au nom du bureau.

Le point que je souhaite préciser avant tout, c'est qu'en dehors de nos réunions plénières, un travail important est réalisé grâce aux différentes commissions, et parfois sur la forme de réunions plus conviviales entre les conseillers et les habitants. Les commissions, comme je le rappelle à chaque réunion plénière, sont ouvertes à tous les habitants. Certains habitants, qui ont participé activement aux commissions, ont souhaité devenir conseillers de quartier et nous nous en réjouissons. La qualité de notre travail et la représentativité de notre Conseil de quartier dépendent de la participation de chacun d'entre vous si nous voulons que cette expérience se poursuive et s'affirme.

Le Conseil de quartier Belleville/Saint-Maur deviendra ce que nous en ferons. Le bureau, constitué de 7 conseillers, devra également se renouveler en proposant 4 nouveaux conseillers. Il est indispensable que les candidats pour le bureau participent activement.

Ce soir, beaucoup d'entre vous sont déjà informés pour la plupart des projets de notre quartier, soit par des réunions publiques, soit par leur participation aux réunions plénières et aux commissions. Les sujets abordés leur permettront de poser quelques questions et d'apporter des remarques. D'autres personnes viennent ce soir pour la première fois et découvriront les projets en cours dans leur quartier comme le projet de réhabilitation de la Maison des Métallos dont nous allons parler dans quelques minutes. Il a fait l'enthousiasme des habitants et des élus et nous comptons tous que ce lieu s'ouvre non seulement à des activités artistiques mais également à la vie locale et associative. »

Il présente ensuite les différents sujets à l'ordre du jour de la séance plénière :

- Présentation par M. Vincent Brossy du projet de restructuration de la Maison des Métallos,

- Vote en faveur d'une participation financière pour la réalisation d'un emblème de la Maison des Métallos,
- Présentation par Yves-Paul Viteau des principes et objectifs de la Régie de quartier Fontaine-au-Roi et de ses objectifs.
- Un bilan du travail des commissions et des objectifs à venir de chacune d'entre elles.
- Création d'une commission « solidarité et exclusion ».

M. **Biehler** passe la parole à M. **Brossy**, l'architecte en charge de la restructuration de la Maison des Métallos.

I/ Restructuration de la Maison des Métallos

Intervention de M. **Brossy** qui fait une présentation de son avant-projet sommaire devant aboutir à un avant-projet détaillé :

→ Le terrain de la Maison des Métallos est très fortement enclavé, entouré d'immeubles.

→ Elle se caractérise par un volume double hauteur. Elle possède des verrières latérales qui permettent d'éclairer assez fortement tout ce qui était le hall de production. Elle a également une charpente métallique très intéressante.

→ Son intervention va permettre de créer, par un creusement en sous-sol, une salle acoustique destinée à accueillir les activités de spectacle vivant, de diffusion, et, en partie supérieure, une salle modulable, la « Salle claire », qui pourrait accueillir des expositions, des débats,...

→ Au premier étage de l'immeuble sur rue, des salles de tailles et de volumes différents sont prévues pour qu'elles conviennent à tous les types d'activités pouvant être accueillies. Au dernier étage, un très haut atelier, une très haute salle d'activité destinée à accueillir des activités du type art graphique mais aussi de la danse et toutes les activités qui nécessitent du volume.

→ Les façades, inscrites à l'inventaire des monuments historiques, vont être rétablies dans leur origine de manière à obtenir une façade propre, mis en ordre avec un espace public dégagé. La façade latérale est très oblitérée avec notamment la salle des « 4 colonnes » qui va être détruite. La façade de l'immeuble industriel, modifiée au cours du temps par la construction d'édicules qui empêchent la lecture du pied de l'immeuble, sera rétablie dans son intégralité, notamment par la mise en place de grandes baies vitrées industrielles, d'une grande entrée, d'un perron et d'appentis latéraux vitrés de manière à ce que l'on puisse voir la façade dans son intégralité.

→ L'un de ses objectifs est d'obtenir un éclaircissement du passage public qui deviendra un lien et permettra, depuis la place Jean-Pierre Timbaud, de voir la profondeur du hall et l'immeuble industriel.

→ Il termine en précisant que la surface générale aménagée de la Maison sera de 3000 m² utile et que 700 personnes pourront être accueillies.

M. **le Maire** donne la parole à l'assemblée et précise que la surface utile sera augmentée par rapport à aujourd'hui et que la circulation entre les différents espaces (14) s'effectuera sans gêne. Il ajoute que « ce sera un équipement d'une grande utilité pour la population du quartier, de l'arrondissement et de Paris ».

M. **Leroux** (Président du Comité des Métallos) demande s'ils auront connaissance de l'avant-projet détaillé qui devrait être terminé pour le mois de décembre, s'il y aura des réunions publiques pour le présenter et comment la population pourra être mobilisée pour les prochaines échéances ce qui est nécessaire pour faire de cet endroit un lieu populaire. Ils sont prêts à prendre en charge cette mobilisation, notamment avec les ateliers de l'avenir du 3 et 4 décembre.

M. **le Maire** lui répond que les travaux commenceront au début ou à la fin de l'été 2005, théoriquement en juillet 2005 et que, dans l'intervalle, il reste trois choses à faire :

1. Le choix du statut juridique de la Maison des Métallos par la Ville de Paris.
2. Voir quelles seront les personnes en charge de la Maison des Métallos.
3. Le comité de pilotage doit également se réunir de manière à ce que les architectes, les équipes puissent travailler.

Il souligne qu'il ne faut pas prendre du retard afin que la Maison des Métallos ouvre à la date initialement fixée, le dernier trimestre 2006.

M. **Morel** indique que l'avant projet détaillé sera présenté à la commission du Conseil de quartier et au Comité Métallos avant qu'il ne soit approuvé, comme cela a été prévu par le Conseil de Paris.

M. **le Maire** lui répond qu'il n'est pas informé de cette procédure alors qu'il siège au Conseil de Paris. Il précise qu'il n'a pas pour habitude de prendre des engagements qu'il ne peut pas tenir.

Mme **Franco** (conseillère de quartier) demande s'il est prévu de travailler sur le bilan de la préfiguration qui a duré deux ans et demi – trois ans c'est-à-dire sur le travail qui a été fait notamment par « Planète Emergence » et le Comité des Métallos sur les types d'activité.

M. **le Maire** répond :

« Ce bilan est prévu et à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de pilotage. Cela sera engagé dans 15 jours et sera terminé au début de l'année prochaine. Il sera alors intéressant d'avoir les observations de beaucoup de monde. »

M. **Biehler** rappelle que des questions ont été posées lors de la dernière réunion publique notamment sur l'installation d'une cuisine plus conséquente que prévu initialement. Il demande si le Conseil de quartier pourra être informé de l'évolution de l'avant projet détaillé.

M. **le Maire** répond que des réunions d'information ont lieu en permanence et que le travail est mené avec méthode. Il rappelle que le travail de préfiguration effectué par M. PAQUET et « Planète Emergence » va être étudié et évalué. Dans le même temps, l'architecte et son équipe vont travailler et quand ils seront prêts, il verra, avec la Ville de Paris, ce qu'il est possible et souhaitable de faire. **Le Maire** est d'ailleurs favorable à une exposition à la Mairie du XIème arrondissement ou à la Maison des Métallos.

M. **Brossy** ajoute que les observations faites lors des réunions publiques ont été actées et qu'il travaille dessus. La prochaine étape pour son cabinet est la présentation au maître d'ouvrage, la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, des esquisses ainsi que de tout le processus d'affinement et de modification du projet. Il s'excuse de ne rien avoir à montrer de palpable.

M. **le Maire** rappelle les consignes données à l'architecte. Il doit prendre en compte le plus possible les observations faites à tous les niveaux de la concertation.

M. **Daitch** (conseiller de quartier et trésorier du Comité des Métallos) est satisfait de savoir qu'un bilan et une évaluation de la préfiguration seront faits. Il s'interroge sur les modalités et le déroulement de ce bilan.

M. **le Maire** répond :

« Rien n'est décidé pour le moment. Avec Mme Hidalgo, il est convenu de faire travailler les membres du Comité de pilotage pour définir la méthode et le fond de façon à ce que le public puisse donner son avis. Il faut que tout cela soit lisible pour ceux qui auront accès aux documents ».

Selon M. **Morel**, le conseil de Paris a voté le fait que le bilan ferait l'objet d'une concertation et d'une information des usagers. Une réunion publique, devant avoir lieu en janvier 2005, portera sur le bilan et les usages.

M. **le Maire** lui répond que le Conseil de Paris n'a jamais voté un texte de la sorte.

M. **Morel** lit alors un texte du Conseil de Paris du 19 octobre 2004 concernant un vœu relatif à la Maison des Métallos et plus spécifiquement aux modalités de la concertation du bilan de préfiguration et de la gestion de la Maison des Métallos.

Ce vœu indique :

« Qu'un bilan de la préfiguration des Métallos doit être mis en œuvre pour mieux définir les usages et modes de gestion futurs et faire en sorte que la maison des métallos soit démocratiquement et rigoureusement gérée.

Que des formes et des lieux soient trouvées, à côté du comité de pilotage et des assemblées élues, pour y associer les habitants et les conseils de quartier. »

Ce vœu, présenté par des élus du 11^e et amendé par Christophe GIRARD, Adjoint au Maire de Paris chargé de la culture, a été adopté par le Conseil de Paris

M. **le Maire** confirme que ce vœu a été voté, mais que, contrairement à ce que dit M. **Morel**, rien dans ce vœu ne prévoit une réunion publique sur le bilan et les usages en janvier 2005. Il indique qu'en tant que Maire et élu responsable, il veut pas s'avancer sur les dates qui ne sont pas encore prévues.

Mme **Albrecht** (conseillère de quartier) s'adresse à M. **Brossy** et lui demande comment, concrètement, il cherche à respecter l'esprit des lieux.

M. **Brossy** lui répond :

« C'est d'abord la question urbaine c'est-à-dire la situation, telle qu'elle était, de la Maison des Métallos par rapport à la place Jean-Pierre Timbaud avec l'idée de

rouvrir clairement l'accès, le passage public sur la place et de faire en sorte que l'ensemble des Métallos soit lisible et visible depuis la place Jean-Pierre Timbaud et inversement. Le passage public devient ainsi un distributeur des locaux.

La suppression de la salle des « 4 colonnes » permettra de rétablir les façades d'origine et de revenir à une architecture « faubourienne », et cela jusqu'à la cour où se situe l'immeuble commercial.

La restauration de la façade se poursuit par la restauration du hall d'origine en démolissant la salle Coste, ce qui permet de récupérer la hauteur du volume d'origine et d'avoir la lecture de la charpente. L'objectif est aussi de marquer davantage le rôle de carrefour du hall dans la Maison, de lui donner une plus grande visibilité et clarté. Retrouver l'esprit des lieux, c'est retrouver la possibilité de grandes manifestations où beaucoup de gens peuvent se croiser tout en respectant la tranquillité des riverains, et c'est récupérer la charpente métallique du bâtiment en créant la salle modulable ».

A travers la notion d' « esprit des lieux », il entend donc la préservation patrimoniale et l'échange, la multiplicité des présences et la superposition des activités. »

Mme **Riquier** (conseillère de quartier) ressent les tensions de manière pénible à la lumière du projet architectural qui lui semble assez remarquable par rapport aux difficultés initiales de maintenir une activité culturelle, populaire, proche. Elle trouve dommage que les différents partenaires n'arrivent plus à travailler ensemble complètement sur ce projet. Elle espère que cela sera de nouveau possible lors du bilan de préfiguration.

M. **le Maire** partage le point de vue de Mme **Riquier**.

Mme **Le Roy Dehn** (conseillère de quartier) ne comprend pas la décision de créer un très grand hall et donc de démolir la salle Coste et ne voit pas en quoi la récupération d'une hauteur supplémentaire va créer de nouveaux usages. La salle Coste lui semble très importante dans le fonctionnement actuel de la Maison.

M. **Brossy** approuve son point de vue mais souligne qu'il faut révéler la profondeur d'espace en dégagant le hall, en rétablissant les baies en façade et en assurant la pénétration de lumière entre le hall et les salles pour percevoir les multiples salles et activités de la Maison depuis la place Jean-Pierre Timbaud.

M. **Tramonti** (Comité des Métallos) trouve également le projet architectural intéressant. Pour lui, les divergences sur ce projet sont dues à la configuration sociale hétérogène du XIème. La reconnaissance de cette diversité est nécessaire pour la restructuration de la Maison des Métallos. Il a le sentiment qu'il manque des gens pour valider le projet. Le travail de concertation, et notamment par la Mairie, c'est d'aller chercher ces gens. Il faudrait des réunions de présentation du projet de la Maison des Métallos là où les gens sont.

Pour M. **le Maire**, la discussion est le meilleur moyen d'avancer. Il précise que des expositions se feront à la Mairie et à la Maison des Métallos. Il ajoute que la Mairie ira à la rencontre des habitants mais qu'ils doivent aussi se déplacer.

Mme **Jacquet-Egg** (conseillère de quartier) rappelle que le Conseil de quartier a insisté pour que la présentation soit faite pendant la réunion plénière car beaucoup de gens n'étaient pas là à la réunion publique.

A sa connaissance, les associations ont participé au projet et le collectif inter-associatif a souhaité que soit fait un bilan de la manière la plus harmonieuse possible.

Elle souhaite que l'avant-projet détaillé soit présenté aux conseillers de quartier et pas seulement à la commission urbanisme, ce qui serait plus conforme à l'esprit d'ouverture souhaité.

M. **le Maire** ajoute que l'ensemble des Conseils de quartier doit pouvoir participer des informations données au cours de la réunion et il remercie Vincent BROSSY et la SEMAEST pour leur disponibilité.

II/ Présentation de la Régie de quartier de la Fontaine-au-Roi – Yves-Paul VITEAU

M. **Viteau** présente la Régie de quartier de la Fontaine-au-Roi et ses principes :

→ La Régie de quartier existe depuis le mois de juillet et débutera ses activités au mois de décembre ou en janvier 2005.

→ C'est une association et une entreprise à la fois qui recrute des gens du quartier éloignés de l'emploi et bénéficiaires du RMI et qui exerce seulement ses activités dans le quartier où elle se situe.

→ La Régie de quartier de la Fontaine-au-Roi va développer trois pôles d'activité : « propreté et environnement », « habitat » et « solidarité ».

→ Enfin, il invite chaque personne intéressée à venir le trouver et excuse Isabelle Boyer, la présidente de la Régie de quartier.

Mme **Feldstein** (conseillère de quartier) demande de combien de personnes est constitué l'équipe.

M. **Viteau** lui répond qu'ils sont en attente de finalisation juridique. Ils seront probablement 10-12 personnes l'année prochaine.

Mme **Feldstein** (conseillère de quartier) demande si l'équipe sera constituée en janvier ou en avril.

M. **Viteau** répond que cela dépend de la finalisation d'un marché passé avec la Ville de Paris, ce qui devrait être fait au mois de janvier 2005.

M. **le Maire** précise que la question est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

III/ Actualités des commissions

1) Commission Sports : P. BIEHLER

M. **Biehler** souligne que la commission « Sport » travaille depuis un peu plus d'un an sur le projet du gymnase de l'Orillon, notamment avec la Direction de la Jeunesse et des Sports.

→ Les travaux ont commencé début octobre et la commission s'est réunie le 12 octobre pour étudier des propositions d'activités. Certaines activités impliquent des choix aujourd'hui afin que l'architecte en tienne compte et que soit commandé du matériel.

→ Le Conseil de quartier envisage d'adresser un questionnaire sur l'utilisation du gymnase au premier trimestre 2005. Le résultat de ce questionnaire sera communiqué lors de la prochaine séance plénière en mars.

→ Un projet artistique avec les futurs jeunes utilisateurs du gymnase va être mené. Il prendra la forme d'une fresque.

2) Commission Propreté et environnement : Mme Michèle JACQUET-EGG

Mme **Jacquet-Egg** fait le point sur le travail et l'actualité de la commission propreté, et notamment sur la « Semaine de la propreté » qui a eu lieu dans le XI^{ème} arrondissement au mois de novembre et a pris la forme d'une journée, le 19 novembre, dans le quartier Belleville/Saint Maur.

→ Une action a été menée en direction des écoles, des efforts de nettoyage ont été faits tout le long de la journée, deux kiosques ont été installés...

→ Les emplacements des kiosques n'ont pas été satisfaisants compte tenu des zones qu'ils avaient délimitées et elle propose que les kiosques ne restent pas toute la semaine au même endroit.

→ Les équipes de la Direction de la propreté et de l'environnement étaient présentes et très performantes. Elle constate que les modalités retenues (2 kiosques de 9 h à 19h) ont rendu l'opération assez lourde et regrette qu'elles n'aient pas permis une présence continue des membres de la Commission.

→ La commission a rencontré le responsable du secteur de la Direction de la propreté et de l'environnement. Ils ont pu faire le point sur la nouvelle organisation du nettoyage de leur quartier. Elle fera un compte-rendu sur cette question ultérieurement.

→ La commission veut aborder les questions de l'hygiène et de la santé. Ils mettent en place une initiative en collaboration avec les habitants, les associations, les institutions et les professionnels de la santé du quartier.

→ Prochaine réunion de la commission : le 10 décembre à 18h30, 6, rue Desargues.

3) Commission Communication : Mme Monique FELDSTEIN

Mme **Feldstein** (conseillère de quartier) aborde l'actualité de la commission « Communication-Information » :

→ Les Rencontre-café n'ont pas été réitérées depuis la rentrée à l'exception d'une rencontre avec les nouveaux conseillers. Elle regrette qu'ils n'aient pas été plus nombreux.

→ Remarque : elle ne dispose pas de lieu permettant d'accueillir un nombre important de participants et la Maison des Métallos ne va plus être disponible. Une salle du centre social pourra être disponible sous certaines conditions.

→ Deux banderoles ont été fabriquées. Celles-ci sont installées à l'occasion de manifestations comme la « Semaine de la propreté ». Des affichettes et des cartes de visite intemporelles ont également été réalisées.

→ Du fait d'un manque de visibilité, un projet de journal inter-Conseils de quartier a émergé : un trimestriel de 8 pages (3 pages communes et 1 page par Conseil de quartier) de format tabloïd, tiré à 8000 exemplaires et distribué par la Mairie.

→ Deux numéros seront payés par la Mairie ainsi que les services d'un graphiste. Elle précise que le principe du journal et une contribution de 500€ doivent être votés pendant la séance.

M. **Biehler** ajoute que le bureau est formellement favorable à ce journal et précise que la Mairie semble pouvoir financer deux exemplaires à hauteur de 10000 exemplaires et non de 8000. Ils en ont également discuté avec les autres Conseils de quartier.

Concernant le local du centre social, il semble que cela soit possible une fois par mois.

Mme **Feldstein** souligne que ce journal inter-Conseils de quartier n'interdit pas à chaque Conseil de quartier de faire sa propre information locale et que l'idée est de profiter de cet atout pour se faire connaître dans l'ensemble de l'arrondissement.

Mme **Le Roy Dehn** évoque le journal interConseil de quartier du XXème arrondissement (« Sept ici ») qui existe depuis plusieurs années (1995). Ils ont également retenu le format tabloïd et il semble que ce soit très réussi.

Mme **Feldstein** dit disposer d'un exemplaire de ce journal qu'elle trouve aussi réussi. Elle présente une idée d'article pour la première page commune : une table-ronde avec Nicolas Chaudagne et Fabienne Alibeu, anciens coordinateurs des Conseils de quartier, pour revenir sur les deux premières années des Conseils de quartier.

Un habitant trouve que ce journal est une bonne idée mais qu'il faudrait reprendre une information de base en réalisant par exemple une plaquette d'information sur les Conseils de quartier.

M. **Biehler** lui répond que cette question a été abordée au cours du Printemps de la Démocratie en juin. Il est d'accord avec le fait que les Conseils de quartier manquent de visibilité dans l'arrondissement. Il avait alors été prévu par les élus que l'année 2005 serait une année d'information sur les Conseils.

Un habitant trouve qu'il n'y a aucune information sur internet où la réunion de ce soir n'est pas annoncée.

Mme **Feldstein** revient sur :

→ la mise en place d'un bus d'information prévu le samedi 20 novembre à proximité du métro Parmentier avec le Conseil de quartier République/Saint Ambroise.

→ la question des panneaux d'affichage qui avait fait l'objet d'un vœu au mois de juin. Il aurait dû être présenté en Conseil d'arrondissement mais il n'y a pas de nouvelles pour le moment. Le coût de ces panneaux sera pris en charge par le Conseil de quartier. Environ 20 emplacements avaient été proposés. Elle propose 6 emplacements.

M. **Biehler** pense qu'il faut travailler sur l'information à diffuser, le choix des panneaux, le problème du mobilier urbain.

Pour le choix du type de panneaux, il rappelle qu'ils avaient pris pour exemple celui se situant devant le Marché des « Enfants Rouges » dans le III^{ème} arrondissement.

Mme **Feldstein** propose que le Conseil de quartier prolonge le vœu du mois de juin en donnant son avis sur les lieux proposés.

M. **le Maire** rappelle tout d'abord que le Conseil de quartier doit voter le principe d'un journal inter-Conseils de quartier. Selon lui, il faudrait aussi fixer les dates de publication du journal.

Mme **Feldstein** souligne que le numéro 0 correspond au numéro 1 selon ce qui a été fixé au cours des dernières réunions. La prochaine réunion devrait avoir lieu le 9 décembre. Il a été proposé la publication de 3 numéros par an. Le comité de rédaction doit être formé de deux personnes par Conseil de quartier.

M. **Berges** demande qui est l'éditeur, le directeur de publication du journal car les Conseils de quartier n'ont pas de personnalité morale. Il se demande donc si c'est un bulletin municipal, si le journal aura un statut municipal.

M. **le Maire** rappelle que le journal sera publié sous le titre « Conseil de quartier ».

M. **Bergès** approuve mais souligne que le directeur de publication peut, s'il le désire, empêcher toute publication. Il est donc important de savoir qui sont l'éditeur et le directeur de publication.

M. **le Maire** approuve la position de M. Berges et précise qu'il va falloir décider.

Mme **Feldstein** suppose que l'éditeur du journal dans le XX^{ème} est la Mairie. Elle ne peut pas vraiment répondre à la question.

Mme **Cohen** (conseillère de quartier Bastille/Popincourt) s'interroge sur le degré d'autonomie des Conseils de quartier dans ce journal car ils n'ont pas de personnalité morale. Elle se pose également la question de savoir ce qui peut se passer si un des Conseils de quartier ne vote pas le principe du journal.

M. **le Maire** rappelle que le Conseil de quartier doit voter ce soir le principe du journal et, ensuite, la participation de 500€. Il propose de demander au Directeur Général des services de faire une étude à partir des questions posées.

M. **Morel** répond à la question de M. Bergès en lui précisant que le directeur de la publication sera la Mairie du XIème arrondissement et ajoute qu'il y aura un éditorial de M. **le Maire**.

M. **le Maire** lui répond que cela sera décidé ensemble.

Mme **Errecart** souligne que la question juridique est importante et précise qu'il y a toujours dans les journaux une direction de la publication et une direction de la rédaction qui ont souvent des divergences.

Mme **Cohen** cite le compte-rendu d'une réunion sur le journal inter-Conseils de quartier dans lequel il est question de l'éditorial du Maire et trouve que **le Maire** a d'autres lieux où s'exprimer. Pour elle, dans l'idéal, le journal inter-Conseils de quartier est la tribune des Conseils de quartier. Elle comprend que, juridiquement, il faut faire attention aux propos racistes.

M. **Vion** (conseiller de quartier) est personnellement favorable à cette expérience de journal. Selon lui, il faudra voir après s'ils se sentent assez libre dans ce journal pour continuer. Il ne souhaite pas également qu'il y ait un éditorial du Maire mais il souligne que les Conseils de quartier sont des émanations de la municipalité. Il ne s'y oppose donc pas forcément. Il se demande juste s'ils sont prêt ce soir à faire marcher ce projet.

Pour M. **Bergès**, « un tel projet ne s'essaie pas, il doit réussir. Il faut que le journal soit un outil utile et efficace, et un vrai lieu d'expression. Nous sommes au début de la réflexion car une ligne éditoriale est fondamentale. » Il se demande si les Conseils de quartier peuvent trouver une ligne éditoriale commune. Si un consensus sur le contenu, sur une ligne éditoriale est trouvé, il pense que les problèmes techniques, matériels et juridiques se régleront tout seul.

M. **le Maire** trouve les propos de M. **Bergès** intéressants. Si de l'argent public est mis dans ce projet, il faut qu'il réussisse. Il rappelle qu'il faut se prononcer sur le principe d'un journal inter-Conseils de quartier qui rassemble les 5 Conseils de quartier en principe. Il rappelle qu'il n'est demandeur de rien. L'autonomie des Conseils de quartier est totale, ce qu'il faut nuancer car deux collègues ne procèdent pas d'élection mais de désignation.

M. **Bergès** pense que le principe du journal ne peut pas encore être voté car il veut voir si les Conseils de quartier ont un véritable désir d'une publication commune avec un vrai projet.

M. **le Maire** lui répond en disant qu'il faut qu'un Conseil de quartier commence à se prononcer et celui-ci est le premier.

Mme **Feldstein** ajoute que les personnes intéressées par ce projet ne se sont pas vues qu'une fois. Ils avancent dans la construction du projet. Aujourd'hui, il s'agit de se prononcer sur le principe d'un journal inter-Conseils de quartier alors que tous plaident pour une meilleure visibilité.

M. **Vion** a l'impression d'avoir été mal compris. Le Conseil de quartier en a fortement envie. Cela fait des mois qu'ils cherchent des moyens de se faire mieux connaître et de pouvoir communiquer en direction de la population de manière plus efficace. Le bureau ne se sent pas la force de mettre en place un journal propre à son Conseil de quartier. Il attend de voir ce qui va se passer avec les autres Conseils de quartier.

M. **Biehler** souligne que tout le monde est conscient des difficultés de ce journal. Pour le bureau, c'est un outil essentiel de communication. Ils avaient donc décidé de voter le principe ce soir en espérant que les autres Conseils de quartier feraient de même.

M. **Buguet** (conseiller de quartier République/Saint Ambroise) souligne que le Conseil de quartier République/Saint Ambroise n'est pas opposé au principe de ce journal et que Mme **Placé**, la secrétaire de bureau, comme lui, ont été présents aux réunions sauf à la dernière.

Il ajoute que le Conseil de quartier a déjà publié son propre journal, « Voltaire-Lenoir », mais ils ont décidé, pour l'instant, de participer au journal inter-Conseils de quartier. Il faut maintenant attendre que le Conseil approuve le journal.

M. **Biehler** fait voter le principe du journal inter-Conseil de quartier (24 pour, 2 abstentions). Il fait voter les 500€ pour le journal (23 pour, 3 abstentions). Il fait voter le principe des panneaux d'affichage (Unanimité).

M. **Feldstein** donne les prochains rendez-vous concernant le Conseil de quartier : une soirée « crêpe » le 8 février et une rencontre des femmes du quartier le 8 mars. Elle termine en demandant que les pages internet du site de la Mairie soient mis à jour et que soit créé un courriel par Conseil de quartier sur ce site.

M. **le Maire** précise que les principes ont été votés et que le Directeur général des services va maintenant travailler sur les modalités pratiques et juridiques du journal.

4) Commission Urbanisme et Déplacements : M. José-Luis **FUENTES**

M. **Fuentes** (conseiller de quartier) souligne que le travail de la commission a surtout porté sur le PLU mais aussi sur des réunions publiques organisées par la Mairie de Paris. Il rappelle que les principaux sujets en cours sont le mobilier 96 et la Place Léon Blum. Il précise que ces projets vont faire l'objet d'une nouvelle concertation lorsqu'ils seront plus aboutis mais que le calendrier n'est pas arrêté.

M. **le Maire** approuve les propos M. **Fuentes** et apporte quelques précisions concernant le Mobilien 96 :

→ La Mairie de Paris pense pouvoir commencer les travaux au cours du printemps 2005.

→ En janvier 2005, une délibération du Conseil de Paris va avoir lieu concernant l'ensemble des travaux de la ligne.

→ Une réunion extra-municipale, organisée par M. BAUPIN, doit se tenir au cours du mois de novembre mais la date n'est pas encore fixée.

Mme **Gueye** demande ce qu'est un bus mobilien car elle n'a pas pu suivre les différentes concertations sur le sujet. Elle demande pourquoi l'itinéraire du bus a changé.

M. **le Maire** répond à Mme **Gueye** sur les principes de ce bus :

« Sur l'ensemble du parcours du bus, tout doit être mis en œuvre pour que sa vitesse soit sensiblement augmentée en moyenne afin que les voyageurs n'attendent pas. Le parcours va également être modifié et, tout le long de la ligne, des aménagements et des travaux seront effectués afin d'améliorer le cadre de vie ». Il donne la parole à M. **Barrault**, maire-adjoint chargé de la voirie, des parcs et jardins et des conseils de quartier.

M. **Barrault** précise que le mobilien circulera en site propre c'est-à-dire que seul le bus, les cyclistes et les taxis pourront circuler sur la voie du bus.

Pour M. **le Maire**, il s'agit encore de théorie qui devra rejoindre la pratique au maximum.

M. **Morel** : « Sur le XIème arrondissement, c'est le projet 3 qui a été retenu unanimement. Selon ce projet, la rue Oberkampf sera en sens unique sur toute sa longueur et le bus redescendrait par la rue Jean-Pierre Timbaud qui ne serait pas en site propre.

La réunion extra-municipale n'aura pas lieu en novembre car les autres arrondissements n'ont pas fini leur concertation contrairement au XIème arrondissement.

Il faut maintenant rentrer dans les détails du projet et régler des problèmes tels que le stationnement, la voirie... Une concertation avec les Conseils de quartier aura lieu sur ces problèmes. Mme de **Rugy** propose que la concertation commence au mois de janvier 2005 ».

M. **le Maire** rappelle à M. **Morel** que le seul porte-parole de la municipalité est **le Maire** de l'arrondissement. Il ajoute que ses informations proviennent directement de M. **Baupin** qu'il a rencontré cet après-midi.

Pour la Place Léon Blum, il rappelle le calendrier :

→ Réunion de synthèse de la réunion de concertation du 26 octobre, avec les responsables des commissions Voirie et Cadre de vie des Conseils de quartier et les élus d'arrondissement concernés, qui doit avoir lieu le 17 novembre.

→ Réunion du comité technique de l'espace public le 30 novembre sous l'égide du secrétariat général de la Mairie de Paris.

→ De décembre à fin janvier, les équipes d'urbanistes et d'architectes vont travailler sur l'avant-projet. C'est au cours de cette période que les commissions des Conseils de quartier pourront nourrir la réflexion de l'équipe de maîtrise d'ouvrage.

→ La présentation du projet aux 5 Conseils de quartier est prévue en février 2005.

5) Projet de création d'une commission Solidarité et exclusion : Mme Thérèse DELLAPINA

M. **Biehler** aborde la question de la création d'une commission « Solidarité et exclusion », suggérée dès la première séance plénière. Cette commission s'était réunie 1 ou 2 fois mais faute de volontaires, elle n'avait pas continué son travail. Mme DELLAPINA, nouvelle conseillère, a proposé de recréer cette commission.

Mme **Dellapina** (conseillère de quartier suppléante) a pris des contacts avec des personnes intéressées et une réunion va être organisée. Elle fait un appel et invite les personnes intéressées à donner leurs coordonnées.

IV/ Renouvellement partiel du bureau

M. **Biehler** rappelle qu'il y a 7 membres élus au bureau et que trois membres sont à remplacer. Il demande s'il y a des personnes susceptibles de vouloir rejoindre le bureau dans l'assemblée.

Il précise que les réunions ont lieu une fois par mois. Elles ont tout le temps pris la forme de réunions de bureau élargies.

Trois personnes se sont portées candidates au bureau : Mme **Feldstein**, Mme **Albrecht** et M. **Allemand**.

Le bureau et les nouveaux candidats sont désignés à l'unanimité.

V/ Questions diverses

Avant de lever la séance, M. **le Maire** revient sur la question de l'emblème du Conseil de quartier. Il précise qu'il s'agit de l'argent public et qu'il a demandé au Directeur général des services de faire une étude. Le Conseil de quartier délibèrera sur ce sujet dans l'hypothèse où il est possible juridiquement que le Conseil de quartier puisse approvisionner l'artisan qui a travaillé à l'emblème.

M. **Biehler** demande si, en attendant la prochaine séance plénière, il est possible d'interroger le service juridique de la Mairie pour savoir si l'on peut envisager de participer, même symboliquement, au financement partiel de cet emblème.

M. **le Maire** répond positivement à M. **Biehler** et précise qu'un courrier sera envoyé par le Directeur général des services concernant cette question.

Un conseiller de quartier ne comprend pas pourquoi cette question n'est pas votée car, pour lui, elle était à l'ordre du jour.

M. **le Maire** répond que cette question n'était pas à l'ordre du jour car il a décidé de ne pas l'inscrire. Il rappelle que c'est au Maire de fixer l'ordre du jour.

Pascal **Biehler** rappelle que la question a bien été proposée à M. **le Maire** pour l'ordre du jour.

M. **le Maire** lève la séance à 22h00.

Pot de l'amitié et de l'échange offert par le Conseil de Quartier